

**Suites données par la SGDN aux recommandations fournies en 2022 par le Conseil consultatif (CC)
(mars 2023)**

Conseils	Mesures prises
Communications	
<p><i>Aux réunions du 21 mars 2022 et du 13 juin 2022 du Conseil consultatif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil consultatif (CC) a parlé de l'importance d'une communication claire et précise concernant le développement potentiel des technologies de PRM, y compris le transport éventuel à partir de nouvelles provinces. 	<p>La SGDN surveille les développements dans ce domaine et continuera de chercher des occasions de mettre en évidence et de communiquer plus largement sa pensée sur ces sujets afin de contribuer au débat sociétal de manière plus générale et de renforcer la confiance dans la SGDN et dans son engagement envers l'intérêt public.</p>
<p><i>À la réunion du 21 mars 2022 du Conseil consultatif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a suggéré que la SGDN examine quelles études et expériences supplémentaires pourraient être nécessaires pour assurer la gestion à long terme des déchets de haute activité provenant des PRM, et comment elle examinera les options possibles. 	<p>La SGDN travaillera avec les promoteurs de PRM sur la question de la gestion sûre du combustible irradié et des déchets de haute activité (DHA) qui en résulteront en veillant à ce qu'ils répondent aux critères d'acceptation des déchets de la SGDN pour le DGP. Toute caractérisation du combustible ou expérience connexe serait coordonnée dans le cadre de ces travaux. En ce qui concerne les expériences souterraines pouvant être menées dans le DGP, la SGDN aborde actuellement les plans proposés de l'Installation de démonstration souterraine (IDS) dans le rapport d'étude conceptuelle et le plan de conception et de développement de la recherche, qui sont tous deux mis à jour périodiquement. À mesure que des précisions seront reçues sur les types de combustible irradié et/ou de déchets de haute activité qui pourraient être produits par les PRM, les plans relatifs à l'IDS seront réexaminés et mis à jour afin qu'ils incluent les essais supplémentaires nécessaires.</p>
<p><i>À la réunion du 21 mars 2022 du Conseil consultatif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du CC ont discuté des plans de la SGDN concernant l'utilisation de l'exposition mobile sur le transport dans les collectivités hôtes potentielles. Une discussion a eu lieu sur l'importance de l'eau et un membre du CC a suggéré qu'une exposition physique sur l'eau pourrait être très utile pour améliorer la compréhension du public sur le sujet. 	<p>La SGDN renouvelle régulièrement ses expositions, y compris le Centre mobile d'apprentissage. Les priorités des collectivités sont prises en compte dans la conception des expositions.</p>

Relations avec les gouvernements	
<p>À la réunion du 21 mars 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un membre du CC a indiqué qu'il sera extrêmement important de comprendre la position du gouvernement fédéral concernant l'énergie nucléaire et de savoir comment l'énergie nucléaire s'inscrit dans sa stratégie de carboneutralité. 	<p>Dans le cadre de sa stratégie de relations gouvernementales, la SGDN continue de chercher à obtenir des éclaircissements de la part du gouvernement fédéral sur sa stratégie « Vers un bilan zéro », qui continue d'évoluer.</p>
<p>À la réunion du 19 septembre 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a demandé que les dirigeants de la SGDN s'efforcent d'organiser des réunions avec les agences fédérales concernées. 	<p>La SGDN s'est efforcée d'offrir aux membres du CC la possibilité de rencontrer les agences fédérales concernées. En décembre 2022, un haut fonctionnaire de RNCan a rencontré le CC et nous explorons actuellement d'autres possibilités de rencontres.</p>
Affaires réglementaires	
<p>À la réunion du 21 mars 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil a encouragé la SGDN à continuer d'examiner les orientations de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dès qu'elles seront disponibles et à rechercher des occasions de dialoguer avec le personnel de l'Agence afin de mieux comprendre les attentes et les délais associés au processus évolutif prévu par la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>. 	<p>La SGDN se concerte activement avec les organismes fédéraux concernés et continue de suivre le déroulement des processus d'évaluation d'impact qui sont en cours relativement à de grands projets existants.</p>
<p>À la réunion du 21 mars 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a conseillé à la SGDN d'examiner attentivement quels autres projets ou activités devraient être évalués dans le cadre de l'évaluation des effets cumulatifs. 	<p>La SGDN convient que la portée de l'évaluation des effets cumulatifs devra être soigneusement définie.</p>
<p>À la réunion du 19 septembre 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil a recommandé que la SGDN examine le Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales publié par l'Agence d'évaluation d'impact, en particulier le chapitre sur la collaboration avec les peuples autochtones. 	<p>La SGDN a examiné le <i>Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales</i> ainsi que le <i>Cadre stratégique sur le savoir autochtone dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires</i>, qui vient d'être publié. Les travaux de la SGDN sont conformes aux orientations fournies.</p>

<p>À la réunion du 19 septembre 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil a recommandé que la SGDN examine les évaluations environnementales autochtones réalisées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. 	<p>La SGDN examine actuellement les évaluations environnementales achevées et surveille les évaluations entreprises pour mieux comprendre les pratiques utilisées par les Autochtones. En plus de tirer des enseignements de ces évaluations, la SGDN travaille en étroite collaboration avec le Grand Conseil du Traité 3 pour mieux comprendre comment le protocole Manito Aki Inakonigaawin serait appliqué dans la région de la NOWL-Ignace si ce site est sélectionné pour passer au processus de l'évaluation d'impact.</p>
<p>Sélection d'un site</p>	
<p>Aux réunions du 13 juin 2022 et du 5 décembre 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a suggéré à la SGDN de veiller à ce que les collectivités autochtones et les municipalités aient largement l'occasion de discuter de la conception et de l'utilisation du Centre d'expertise. 	<p>Après la sélection du site, beaucoup de travail sera nécessaire pour développer les concepts initiaux abordés dans les discussions sur le Centre d'expertise. Il est important que les valeurs de la collectivité se reflètent dans la conception finale.</p>
<p>À la réunion du 19 septembre 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CC a discuté de l'importance de répondre aux préoccupations de la collectivité concernant l'aspect social de la sûreté. 	<p>Le plan de mise en oeuvre de la SGDN aborde précisément cette question.</p>
<p>Aspects techniques</p>	
<p>À la réunion du 13 juin 2022 du Conseil consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du CC ont examiné les rapports <i>Confiance dans la sûreté</i> et ont discuté des moyens qui pourraient être pris pour communiquer au public les constats techniques établis. 	<p>Les rapports <i>Confiance dans la sûreté</i> s'appuient sur des années de recherche et de travaux de terrain. Ils résument la compréhension que la SGDN a acquise de chaque région hôte potentielle, y compris des caractéristiques géologiques qui indiquent que les sites pourront répondre aux exigences du projet relativement au confinement et à l'isolement du combustible nucléaire irradié pour la protection de la population et de l'environnement. Une fois qu'un site aura été choisi, des études supplémentaires seront entreprises pour étayer la conception du dépôt et le dossier de sûreté à long terme. Pour soutenir les communications publiques liées à la confiance dans la sûreté, un ensemble complet de documents et d'activités de communication sur ce sujet et d'autres sujets connexes ont été préparés jusqu'en 2022.</p>

DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et pour conseiller la SGDN.

La teneur des discussions tenues à huis clos par le CC en 2022 est résumée ci-dessous. La SGDN a pris acte des avis reçus et a discuté avec le CC des suites qu'elle entend y donner.

Communications/rerelations gouvernementales

Aux réunions du 21 mars, du 13 juin et du 19 septembre 2022 du Conseil consultatif :

- Le CC a discuté de l'importance d'offrir à ceux qui sont critiques à l'égard des travaux de la SGDN la possibilité de poursuivre un dialogue constructif avec elle.
- Le CC a souligné l'importance de se montrer agile et réactive en réponse aux nouvelles priorités du gouvernement.

Sélection d'un site et partenariats

À la réunion du 13 juin 2022 du Conseil consultatif :

- Le CC a continué de souligner l'importance de tenir des discussions claires, transparentes et respectueuses avec les collectivités partenaires potentielles, ce qui permettra plus tard de s'entendre sur d'éventuels accords d'hébergement et sur les étapes qui seront entreprises une fois le site choisi.

Aspects techniques

- Le CC a discuté des questions se rapportant à la gestion des déchets des PRM.